



Déclaration de la CGT COG CNAF 2023-2027

Notre Conseil d'administration est invité à se prononcer ce jour sur le mandat de signature de la COG 2023-2027.

L'appréciation de la CGT se fonde sur sa vision profonde d'une Sécurité sociale intégrale solidaire, qui se place au plus près des besoins réels des assurés sociaux, et disposant des moyens adéquats pour accomplir ses missions essentielles.

Cette consultation de nos conseils intervient dans un contexte particulier : le projet gouvernemental de recul de l'âge de départ à la retraite. Cette réforme régressive, dont la CGT revendique toujours, avec l'intersyndicale, le retrait, impacterait toutes les branches de la Sécurité sociale, et non la seule branche retraite. Une récente étude de l'INSEE a ainsi confirmé que le recul de l'âge de la retraite conduisait à une augmentation des dépenses de santé et de solidarité, ainsi qu'on l'a observé après la réforme de 2010.

Par principe, la CGT s'oppose à la contractualisation avec l'État, car cela entraîne invariablement la mise en place de politiques dites « de rigueur », qui se traduisent par une incapacité à répondre aux besoins des allocataires, tout en entraînant une détérioration des conditions de travail des agent·es et du bon fonctionnement du réseau des CAF. Cette approche restrictive met en péril les fondements même d'une protection sociale solidaire et ne fait qu'aggraver les inégalités existantes. La CGT est convaincue que des solutions alternatives, axées sur l'amélioration des droits des assurés sociaux doivent être privilégiées pour garantir une véritable sécurité sociale intégrale.

Il est nécessaire d'inverser cette logique et de partir des besoins des assuré·es.

Malgré des conditions plus favorables pour cette nouvelle COG, la CGT constate finalement que cette logique est toujours à l'œuvre.

L'augmentation des effectifs proposée en fin de COG de 430 emplois est loin de compenser les coupes sombres des dernières périodes de conventionnement qui ont largement participé à la déstabilisation forte du réseau. Les missions supplémentaires qui ne manqueront pas de nous être imposés nécessiteront des moyens humains indispensables.

Cela pose aussi la question d'une politique salariale bien plus ambitieuse, permettant de garantir non seulement l'attractivité de la Sécurité sociale, mais aussi de fidéliser ses salarié·es. Cette exigence implique donc une politique salariale ambitieuse dans le cadre de l'UCANSS.

En ce qui concerne le non-recours aux prestations, il est primordial que le public ait avant tout accès à un accueil physique, situé à proximité de son lieu de vie. Il est impératif de remettre en question la politique du tout-numérique qui a été mise en œuvre dans l'ensemble des branches de la Sécurité sociale. En effet, la dématérialisation à marche forcée affecte en premier lieu les populations les plus vulnérables, en particulier les personnes en situation de précarité.

La question des moyens de production informatique est également fondamentale. Il est nécessaire de disposer en interne, et non en enrichissant la sous-traitance, des moyens nécessaires à la réalisation de nos missions, garantissant pleinement la fiabilité des prestations,

et plus largement le service aux allocataires. Le système d'information de la branche a connu des évolutions majeures lors de la précédente COG, entravé par de nombreux dysfonctionnements. Il n'est pas envisageable de revivre cette situation.

Le gouvernement persiste et s'obstine à imposer au réseau des économies en matière de fonctionnement, sans prendre en compte les conséquences inévitables : de nouvelles détériorations du service dû aux allocataires et des conditions de travail défavorables.

Il est important que la politique immobilière ne se résume pas à la liquidation ou à la réduction de notre patrimoine, avec pour unique objectif la diminution des coûts de fonctionnement. Les CAF doivent conserver et développer leurs capacités d'accueil à la fois pour les allocataires et pour les agent·es, tout en évoluant avec les besoins. La CGT soutient les actions engagées afin de promouvoir une politique immobilière orientée vers la transition écologique, des clauses environnementales et sociales spécifiques dans les marchés et des achats réalisés dans des conditions facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne l'action sociale

Le FNAS évolue en moyenne annuelle de 6 % durant la période de la COG. Ce chiffre peut paraître important mais il faut le replacer dans un contexte de faible évolution les années précédentes, d'une augmentation importante de l'ensemble des charges, de la spécificité de certains publics et des nouvelles missions imposées.

Le feuilleton gouvernemental du service public de la petite enfance, malheureusement, ne parvient pas à atteindre une fin véritablement ambitieuse. Malgré de multiples concertations menées par le biais du Conseil national de la refondation et autres comités de filière, ce projet reste bien loin de répondre aux attentes légitimes d'un service public digne de ce nom. Aucune remise en question du fonctionnement et de l'organisation actuel n'est envisagée, malgré la débâcle constatée par les différents acteurs du secteur. Les moyens supplémentaires accordés, quant à eux, soulèvent des interrogations quant à leur suffisance pour atteindre l'objectif de création de places d'accueil répondant à des critères de qualité extrêmement élevés.

Le développement des Maisons d'Assistant(e) Maternelle est une orientation forte de cette COG. Sans remettre en cause le professionnalisme des assistant(es) maternelles, la CGT continuera à s'opposer à cette solution, dont l'intérêt pour les différents acteurs est avant tout économique.

La CGT souhaite que le sujet de l'investissement dans le secteur de la petite enfance soit abordé le plus rapidement possible pour mettre fin à l'enrichissement du secteur marchand avec de l'argent public dans des conditions scandaleuses.

En revanche, la CGT note avec satisfaction la décision de soutenir à nouveau le modèle des crèches familiales encore faut-il que l'on donne des moyens aux collectivités territoriales pour porter de tels projets !

Les principales augmentations dans le secteur enfance et jeunesse concerne le financement du BAFA et des points d'accueil et écoute jeunes. La CGT soutient une revalorisation de l'aide au BAFA mais tient à rappeler qu'il faut soutenir avant tout la professionnalisation et l'attractivité des métiers de l'animation. À ce titre, l'augmentation de 7 % de la prestation de service jeune doit y contribuer toutefois nous nous interrogeons sur la baisse de 4.5% des fonds publics et territoire enfance jeunesse avec une forte chute la dernière année de la COG.

Après avoir transférer les PAEJ à la branche famille sans moyens supplémentaires, la COG prévoit enfin leurs prises en charge via la création d'une prestation de service nécessaire à leurs fonctionnements et à leurs évolutions.

Les autres secteurs ne semblent pas soulever l'enthousiasme du gouvernement puisque l'on se dirige vers une continuité des offres sans vraiment de réels financements supplémentaires pour prendre en compte l'augmentation des charges.

Les budgets de prestation de service d'aide à domicile sont en baisse. Pourquoi cette décision alors que ce secteur devrait faire l'objet d'un accompagnement particulier en termes de professionnalisation et de moyens.

Les dotations d'actions sociale progressent de 2,7 % après un blocage de cinq années. La COG prévoit de réviser les montants de fonds locaux attribués à chaque CAF afin de permettre une attribution plus juste au regard des besoins. Cet objectif compréhensible ne doit en aucun cas faire de perdants et remettre en cause des actions existantes au profit des allocataires.

La CGT soutient l'idée de virement de crédit des enveloppes nationales vers les dotations de fonds locaux.

L'Outre-Mer attend l'égalité des droits depuis toujours ; nous soutiendrons tous les dispositifs et les politiques en faveur de cette égalité.

La CGT souhaite avant tout un retour à un fonctionnement normal du réseau afin d'améliorer le service dû aux allocataires. Il s'agit de la première condition avant la mise en œuvre des éventuelles réformes à venir.

Quant au contenu de ces réformes

La CGT ne soutient pas la participation de la branche famille à la création de France Travail, projet dangereux qui ne répond en rien aux besoins des travailleurs privé·es d'emploi et aux situations sociales les plus dures.

Le projet de solidarité à la source et le renforcement de l'accès au droit nécessiteront inévitablement des moyens supplémentaires sauf à envisager la diminution d'un certain nombre de droits pour une partie des bénéficiaires actuels. Ce n'est pas ce modèle que défend la CGT et nous y serons attentifs.

La CGT votera contre cette nouvelle COG 2023-2027, tout en remerciant l'ensemble des services qui ont participé activement et avec conviction à cette négociation. Nous avons pu affirmer nos positions sur un certain nombre de dossiers au cours des commissions et concertations organisées dans cet objectif. La CGT souhaite continuer ce travail de manière constructive et transparente.

Montreuil, le 4 juillet 2023.